

## **AVIS D'UNE RÈGLE**

## RÈGLE LOCALE 31-501 SUR LES EXIGENCES APPLICABLES À L'INSCRIPTION

Le 17 mai 2005, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement de la règle ci-dessous, qui entrera en vigueur le 3 juin 2005 :

• Règle Locale 31-501 – Exigences applicables à L'inscription